

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUILLET 2019

OBJET : Convention de renouvellement du label Pays d'art et d'histoire

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 22 représentant 22 voix

N° : 030/2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze juillet, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Brignoles.
Il examine le point n°6 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

B VAILLOT- M LATZ - JP VERAN - D BREMOND - E AUDIBERT - JM
CONSTANS - J D'ANDREA - AM LAMIA - S BOURLIN - A MONTIER - JP
MORIN - M GROS - JC FELIX - Y COEFFIC - J PAUL - P VALLOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN - A CHARRIER - Y MANCER - L MEAUME - G BESNARD -
R AMBROSIO

Le label « **Villes et Pays d'art et d'histoire** » est attribué par le ministre de la culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon doit renouveler la convention qui le lie au Ministère de la Culture pour une durée de dix ans, entre 2019 et 2029.

Lors de la labellisation du Pays de la Provence Verte en 2005, le Syndicat Mixte Tourisme en Provence Verte était composé de 37 communes réparties en 4 communautés de communes. Ce périmètre resta le même au moment de la fusion du Syndicat Mixte Tourisme en Provence Verte avec le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte en 2008. En 2012, deux nouvelles communes vont s'adjoindre à la CC Provence d'Argens en Verdon, puis cinq en 2014 au moment de sa fusion avec la CC Verdon Mont-Major. Enfin, en 2015, la commune de Saint-Antonin-du-Var quitta la CC Comté de Provence, et de fait, le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte. Depuis cette date, le Pays d'art et d'histoire compte au total **43 communes**.

En outre, le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes Comté de Provence, Sainte-Baume Mont-Aurélien et Val d'Issole ont fusionné pour constituer une nouvelle communauté d'agglomération « Provence Verte ».

Par modification statutaire, le Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte prit le nouveau nom de **Syndicat Mixte Provence Verte Verdon**, prenant ainsi en compte la nouvelle réalité administrative de son territoire. Il est donc formé des deux EPCI suivants :

- Communauté d'Agglomération Provence Verte
- Communauté de communes Provence Verdon

Le Pays d'art et d'histoire doit donc prendre en compte cette modification et s'intituler :
Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon.

Depuis 2005, le Syndicat mixte « Tourisme en Provence Verte » puis le Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte a mis en place un projet culturel axé sur une politique de :

- Connaissance et préservation du patrimoine
- Sensibilisation des habitants à leur cadre de vie
- Accueil des visiteurs

A la vue de ces actions et de la volonté affirmée du territoire Provence Verte Verdon de mieux valoriser son patrimoine culturel, le Syndicat mixte souhaite renouveler la convention avec le Ministère de la Culture afin de poursuivre le développement d'une politique pluriannuelle d'animation et de sensibilisation de la population locale (tout particulièrement des jeunes) pour appréhender, redécouvrir et protéger son patrimoine.

Le financement de la convention pour les années 1, 2 et 3 est le suivant :

ANNEE 1			
Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	100 000 €	Etat/DRAC	10 000 €
Actions de valorisation	25 000 €	SMPVV	115 000 €
TOTAL	125 000 €		125 000 €

ANNEE 2			
Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	100 000 €	Etat/DRAC	10 000 €
Actions de valorisation	25 000 €	SMPVV	115 000 €
TOTAL	125 000 €		125 000 €

ANNEE 3			
Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	100 000 €	Etat/DRAC	10 000 €
Actions de valorisation	25 000 €	SMPVV	115 000 €
TOTAL	125 000 €		125 000 €

Le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire a donné un avis favorable à la demande de renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon au cours de la séance du 20 juin 2019. Le Syndicat mixte Provence Verte Verdon pourra continuer de bénéficier du label Pays d'art et d'histoire en signant une nouvelle convention avec l'Etat.

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de renouvellement du label Pays d'art et d'histoire avec l'Etat, Ministère de la Culture, jusqu'en 2029.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

Bernard VAILLOT
Maire de Camps La Source